SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY
MIEUX VIVRE ENSEMBLE

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.) en lien avec l'alimentation
Procédure d'inscription à la restauration des enfants avec un PAI alimentaire

Tous les enfants faisant l'objet d'un PAI alimentaire doivent accomplir les formalités d'inscription à la restauration scolaire, y compris prévoir leur réservations. Le signalement de la présence de votre enfant sur le temps méridien est nécessaire aux services de la Ville afin de pouvoir adapter son encadrement.

Cette nécessité d'inscription s'applique donc aussi aux enfants apportant leur panier repas. Dans ce cas particulier, les « réservations de repas » n'entraineront pas de facturation.
Cette gratuité de l'accueil méridien ne sera toutefois validée qu'à partir de la signature complète du PAI par les représentants du service de la restauration municipale de la Ville.

Vous devez inscrire votre enfant en suivant la procédure suivante :

1- Je remplis la fiche enfant d'inscription UNICITE

Les inscriptions peuvent se réaliser sur le portail web de la Ville, sur les formulaires papier fournis dans le guide UNICITE ou directement auprès d'un agent de guichet Unicité.

A - Je sélectionne dans la catégorie « Profil alimentaire des repas »
➔ « Mon enfant ne mange pas en restauration collective »

ENFANT 1

Unicité | Formulaire d'inscription
Année scolaire 2023/2024

* informations obligatoires

Nom* : ..... Prénoms d'état civil (2 si possible)* : .....
En majuscule et sans accent

Date de naissance* : ____ / ____ / _____ Sexe : M ☐ F ☐
jj/mm/aaaa

Adresse* : ☐ adulte 1 ☐ adulte 2 ☐ ou autre : .....
Nom de l'école* ..... Niveau pour l'année 2023-2024 (petite section jusqu'au CM2) : .....

J'autorise la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray à utiliser les prises de vues réalisées durant les activités pour la communication municipale : oui ☐ non ☐

Profil alimentaire des repas (restauration scolaire et centres de loisirs)
Pour les repas, je souhaite que mon enfant soit servi chaque jour un menu répondant à l'un des profils suivants (1 choix)* :

☐ **standard** *(sans restriction)* ☐ **sans viande** ☐ **sans poisson**
☐ **végétarien** ☐ **sans porc** ☒ **mon enfant ne mange pas en restauration collective**

Hôtel de ville
place de la Libération
CS 80458 | 76806 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex
tél. 02.32.95.83.83
courriel@ser76.com

B – J'indique le mode de réservation choisi pour mon enfant à la restauration scolaire, soit en :

- ➔ Sélectionnant « Au calendrier annuel » et en cochant les jours correspondant à la présence de mon enfant au sein des restaurants scolaires

  ou

- ➔ Sélectionnant « Suivant le calendrier mis à disposition dans les guichets » et en déposant mon calendrier rempli avant la date butoir de chaque période (formulaire disponible en guichet ou en téléchargement sur le site web de la Ville)

RESTAURATION SCOLAIRE Descriptif p. 22 du guide Unicité

Mode de réservation des repas

Mon enfant fréquentera cette année le restaurant scolaire selon un mode de réservation (1 au choix):

☐ **Au forfait annuel** *(tous les jours)*

☐ **Au calendrier annuel** *(précisez – de 1 à 4 choix possibles)*:

☐ chaque lundi ☐ chaque mardi ☐ chaque jeudi ☐ chaque vendredi

☐ **Suivant le calendrier mis à disposition dans les guichets,** que je remettrai complété pour chaque période *(voir p. 24)*

⚠ *J'ai noté que les repas consommés sans avoir été préalablement réservés me seront facturés sur un tarif plus élevé (cf. p.39).*
J'ai bien noté qu'en l'absence de réservation, il sera servi à mon enfant un menu compatible avec le profil végétarien.

C- J'indique dans la partie « Informations Santé », que mon enfant bénéficie d'un PAI

INFORMATIONS SANTÉ

Mon enfant souffre-t-il d'**antécédents médicaux et/ou chirurgicaux** ou de tout autre élément médical important à considérer : ☐ OUI* ☐ NON
(vigilance cardiaque, drain dans les oreilles, greffe d'organe... liste non exhaustive)

Mon enfant souffre d'une **pathologie chronique** qui oblige à des précautions particulières : ☐ OUI* ☐ NON
(handicap, diabète, asthme, épilepsie, crise convulsive, traitement médical... liste non exhaustive)

J'atteste que mon enfant est à jour de **ses vaccins** suivant la liste des vaccins obligatoires cités en référence** : ☐ OUI ☐ NON*

Mon enfant bénéficie actuellement d'un PAI (protocole d'accueil individualisé) au sein de son école ou collège ☒ OUI* ☐ NON

** Vous serez contacté par la direction de l'accueil pour récupérer les documents médicaux et préconisations nécessaires à l'accueil de votre enfant.*

**** Liste des vaccins obligatoires** pour un accueil au sein d'une structure collective enfance (école, Animalins, centre de loisirs) :
- **Enfant né avant 2018 :** la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos (DTP).
- **Enfant né à partir de 2018 :** la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la bactérie haemophilus influenzae (à l'origine des méningites), le méningocoque C.

En renseignant de cette façon la fiche enfant, vous informez les services municipaux de la Ville de la nécessité de la mise en place d'un PAI au sein des structures d'accueil.

En aucun cas, cette fiche Unicité suffit à valider un PAI.

2- Je signale au Directeur d'école de mon enfant le besoin d'établir un PAI alimentaire

Se référer à la procédure d'établissement d'un PAI alimentaire.

ATTENTION

La Ville ne pourra être jugée responsable en cas de non indication de la nécessité d'un PAI Alimentaire par les familles.
Les différents profils alimentaires présentés ne peuvent être utilisés afin d'éviter certains allergènes (exemple : le profil « sans poisson » ne peut être utilisé pour les enfants allergique au poisson, puisqu'il ne garantit en aucun cas l'absence de l'allergène « Poisson » dans les menus proposés).